

**COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ DES  
ÉVÉNEMENTS SPORTIFS (T-S4)**

CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR UNE  
APPROCHE INTÉGRÉE DE LA SÉCURITÉ, DE LA  
SÛRETÉ ET DES SERVICES LORS DES MATCHES DE  
FOOTBALL ET D'AUTRES MANIFESTATIONS  
SPORTIVES (STCE N° 218)

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 12 juin 2025

T-S4(2025)29

**Septième réunion du  
Comité sur la sécurité et la sûreté  
des événements sportifs (T-S4)**

**Convention de Saint-Denis (STCE n° 218)**

**3-4 juin 2025**

**LISTE DE DÉCISIONS**

Lors de sa septième réunion, tenue à Strasbourg les 3 et 4 juin 2025, le Comité sur la sécurité et la sûreté des événements sportifs, de la Convention de Saint-Denis (ci-après "T-S4" ou "Comité de Saint-Denis") :

1. Adopte l'ordre du jour de la réunion, tel qu'il figure dans le document T-S4(2025)16;
2. Prend note de l'allocution de bienvenue de Matthias Kloth, chef du département de la gouvernance numérique et du sport (DGI), ainsi que des informations fournies par le Secrétariat ;
3. Salue la Serbie en tant que 31ème Etat partie à la Convention et se félicite de la première participation du Maroc en tant qu'Etat observateur ;
4. Accueille l'Association internationale de la presse sportive (AIPS) en tant que nouvel observateur de la Convention ;
5. Prend note du travail effectué par le Secrétariat pour poursuivre la mise en œuvre et la promotion de la Convention ;
6. Invite les délégations des Etats observateurs à continuer de promouvoir la Convention au niveau national en vue de sa ratification ;
7. Prend note des informations concernant la prochaine 4ème réunion du réseau MARS, qui abordera le thème important de la criminalité organisée et des ultras dans le football ;
8. Prend note de la proposition de marquer le 10e anniversaire de la Convention de Saint-Denis à l'occasion de la 19e Conférence des ministres responsables du sport, qui se tiendra dans la Principauté de Monaco, les 3 et 4 novembre 2026 ;
9. Élit aux postes suivants, pour un mandat de deux ans :
  - Président : Rodrigo Cavaleiro (Portugal)
  - Vice-président : Nick Petropoulos (Grèce)
  - Président du groupe consultatif sur le suivi (T-S4 MON) : Anton Cernat (Roumanie)
  - Président du groupe consultatif sur la coopération internationale (T-S4 COOP) : Martin Schlosser (Autriche) et
  - Rapporteuse sur l'égalité de genre : Sara Marques (Portugal) ;

*Questions normatives et juridiques*

10. Décide que la recommandation sur les interdictions collectives de supporters visiteurs sera soumise pour adoption par procédure écrite, dans un délai d'un mois à compter de sa réception ;
11. Charge le groupe consultatif T-S4 LI d'analyser les conclusions du Conseil de l'UE sur la lutte contre les risques CBRNE lors des manifestations sportives en vue de mettre à jour la recommandation Rec (2021)1, le cas échéant ;
12. Charge le groupe consultatif T-S4 LI de proposer la mise à jour de la recommandation Rec (2021)1 afin de refléter les mises à jour apportées en 2024 au Manuel européen sur le maintien de l'ordre lors des matches internationaux de football avec l'appendice 4 (évaluation dynamique des risques et gestion des foules) et l'appendice 5 (formation des spotters).

*Suivi*

13. Adopte le rapport de la visite de suivi en Allemagne ; et invite l'Allemagne à soumettre un projet de plan d'action dans un délai de 6 mois, comme établi dans les Lignes directrices sur le suivi du T-S4 (§ 5.9.) ;
14. Décide que le rapport sur la visite de suivi en Türkiye sera soumis pour adoption par procédure écrite, dans un délai d'un mois à compter de sa réception ;
15. Prend note de la récente visite de suivi en Bulgarie et remercie la délégation bulgare pour le professionnalisme et l'hospitalité dont elle a fait preuve lors de l'organisation de la visite ;
16. Prend note de la visite de suivi qui se tiendra en Hongrie en 2025 et au Portugal et au Royaume-Uni en 2026 ;
17. Prend note des confirmations de visites possibles pour la période 2026-2029 et remercie les délégations nationales de s'être portées volontaires pour ces visites ;
18. Prend note des contacts du Secrétariat avec les autorités irlandaises et marocaines, en vue d'organiser d'éventuelles visites de suivi et/ou conférences, dans le cadre des préparatifs des grands tournois de football ;

19. Prend note de l'état d'avancement de la préparation du « Questionnaire et rapport de suivi bisannuel » et de son lancement dans le courant de l'année ;

### *Coopération internationale*

20. Prend note de l'adoption par procédure écrite du rapport sur la possession et l'utilisation d'engins pyrotechniques lors de manifestations sportives ; et charge le groupe consultatif T-S4 LI d'envisager la rédaction d'une éventuelle recommandation sur ce sujet ;
21. Prend note de l'étude nationale et de la campagne publique belges visant à prévenir l'utilisation d'engins pyrotechniques ; et recommande que cette campagne soit considérée comme une bonne pratique par d'autres États et organisations sportives;
22. Prend note de la préparation d'un rapport sur l'évaluation des principaux événements sportifs de l'été 2024 en Europe ;
23. Prend note de l'adoption par procédure écrite du document révisé sur les initiatives de coopération internationale et d'assistance technique ;
24. Prend note des activités menées dans le monde entier par le Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (UNOCT) dans le domaine de la sécurité et de la sûreté des grands événements sportifs, en mettant l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération bilatérale ;
25. Prend note de la stratégie et des activités du Comité international olympique (CIO) dans le domaine de la sécurité de sûreté et des services, y compris un compte rendu des Jeux olympiques de Paris 2024 ;
26. Prend note de l'état final des préparatifs de l'EURO féminin 2025 de l'UEFA, tel que présenté par la Suisse et l'UEFA ;
27. Prend note de l'évolution récente des cadres législatifs, réglementaires, administratifs et institutionnels au niveau national et par des organisations non étatiques ;

*Projets conjoints UE - CdE*

28. Prend note de la mise à jour du projet conjoint UE - CdE "Équilibre S4 - Renforcer les piliers sécurité et services de la Convention de Saint-Denis", et se réjouit de promouvoir et de suivre la mise en œuvre de l'héritage de ce projet ;
29. Prend note du lancement du projet conjoint UE - CdE " Sport pour tous et toutes : promotion de l'inclusion et lutte contre la discrimination des personnes handicapées dans le sport " ;
30. Souligne l'importance de ces projets conjoints UE - CdE dans le domaine du sport en tant qu'outils permettant d'assurer une assistance technique efficace aux États membres dans la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe en matière de sport;

*Promotion de la Convention de Saint-Denis*

31. Invite les pays concernés - y compris les États observateurs - à envoyer leurs profils pays ; et rappelle aux États la nécessité d'envoyer régulièrement des mises à jour au Secrétariat ;
32. Reconnaît la pertinence de la boîte à outils composée de 16 fiches d'information comme moyen de promouvoir davantage la Convention et ses normes ; et invite les délégations nationales à traduire dans leur propre langue cette boîte à outils, et toutes les parties et observateurs à la promouvoir aussi largement que possible sur leurs pages web, leurs réseaux sociaux et leurs événements ;
33. Invite les Parties et les Observateurs à contribuer à la diffusion du cours en ligne (MOOC) sur la Convention de Saint-Denis ; salue le fait que le MOOC soit disponible sur les plateformes d'apprentissage en ligne de l'UEFA et d'INTERPOL et qu'il soit largement utilisé par la FIFA et la CAF ; et prend note du développement de la version grecque du MOOC ;

*Prochaine réunion*

34. Décide de tenir sa 8e réunion les 2 et 3 décembre 2025 à Strasbourg, en présence de tous les participants, parallèlement à la deuxième réunion du Groupe de travail ad hoc sur la Coupe du monde de la FIFA 2026 (3 décembre après-midi) et, éventuellement, à l'événement de clôture du projet conjoint UE - CdE " Équilibre S4 " (4 décembre matin).